

DOSSIER DE CANDIDATURE

TROPHÉES DU TOURISME

2023

BÉARN PAYS BASQUE

ÉDITION 2023

Dossier à retourner au plus tard le 30 juin 2023

E-mail: trophees@tourisme64.com



Agence Départementale
Tourisme 64



www.tropheesdutourisme64.com

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'Agence Départementale du Tourisme 64 Béarn Pays basque, Sud-Ouest, La République Pyrénées et l'Eclair, co-organisateurs de ces Trophées, souhaitent récompenser et soutenir les nouvelles initiatives, les projets innovants, les actions exemplaires et remarquables ainsi que les Femmes et les Hommes qui œuvrent chaque jour avec passion et détermination. Les Trophées du Tourisme participent ainsi à la valorisation et au rayonnement de l'offre touristique départementale.

Comme les années précédentes, l'édition 2023 mettra à l'honneur les chefs d'entreprise du monde du tourisme, s'attachera à dénicher les nouveaux talents, à révéler les projets les plus ambitieux et à souligner l'exemplarité de la profession, dans son courage, son engagement responsable et sa force de caractère.

2. CATÉGORIES DES PRIX

En 2023, l'analyse des candidatures mettra l'accent sur la notion d'innovation, l'amélioration d'un service ou d'un produit. L'innovation peut être technique, numérique, expérientielle, sociale, écologique, etc.

L'engagement responsable des candidats sera également un aspect de votre candidature à mettre en avant. Une note « bonus » sera attribuée aux candidats ayant intégré des notions de développement durable.

1 Trophée **SLOW TOURISME**

Acteurs touristiques ayant réalisé des actions « alternatives » au tourisme traditionnel, ayant mis en œuvre des démarches écoresponsables (écolabels, circuits courts, zéro déchets, mobilité douce, répartition des flux, notion de déconnexion, de prendre son temps, etc.), avec une expérience enrichissante et originale.

2 Trophée **EXPÉRIENCES VACANCES**

Sites et prestataires d'activités ayant mis en place une action remarquable en termes de découverte, d'inattendu, d'originalité.

3 Trophée **BIENVENUE CHEZ NOUS**

Hébergeurs touristiques œuvrant pour une qualité d'accueil irréprochable ou pour l'accessibilité de tous les publics (par exemple, par l'obtention d'un label Qualité Tourisme ou Tourisme & Handicaps),

4 Trophée **ART DE VIVRE**

Entreprises proposant une offre dans le domaine de la gastronomie, la culture, le patrimoine ou de l'œnotourisme et participant à l'attractivité touristique du territoire.

5 Trophée **ÉVÈNEMENTS**

Acteurs ayant organisé un événement dans le Département, qu'il soit festif, d'affaires ou culturel, qui ait concouru à l'attractivité de la destination.

6 Trophée **JEUNE ENTREPRISE**

Entreprise, start-up ou auto-entrepreneur ayant lancé son activité depuis janvier 2021 et se démarquant de la concurrence par son originalité et son approche.

Lors de la soirée de remise des prix qui se tiendra le vendredi 7 décembre 2023, 2 prix seront attribués :

- Le **coup de cœur du jury**
- Le **coup de cœur du public** (vote en direct).

3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Peuvent déposer un dossier de candidature aux Trophées du Tourisme :

- Sites touristiques
- Hébergeurs : hôtels, camping, gîtes et chambre d'hôtes, résidences de tourisme, village vacances...
- Restaurateurs : hors restauration rapide et collective
- Prestataires d'activités de loisirs
- Artisans et agriculteurs ayant une activité touristique
- Organisateur d'événements : associations, entreprises, ...
- Auto-entrepreneurs, start-up
- Scolaires, lycéens, étudiants, seul ou en groupe, établissements scolaires
- Offices de tourisme, collectivités territoriales, etc.

Pour candidater, il faut :

- Être enregistré au RCS, au registre de la Chambre d'Agriculture et/ou métiers et être déclaré en préfecture pour les associations
- Remplir l'attestation sur l'honneur à la fin du dossier de candidature
- Avoir une adresse dans le Département des Pyrénées-Atlantiques (soit le siège social, soit l'adresse de votre structure/établissement soit que l'évènement ait lieu dans le 64).

Les lauréats des années précédentes ne peuvent concourir ; les nommés le peuvent.

4. SÉLECTION

Les dossiers de candidatures seront étudiés par les membres du Jury qui se réunira en **septembre 2023**.

Le Jury est composé de :

- personnes de l'ADT64 Béarn Pays basque
- personnalités extérieures et d'anciens lauréats issus du monde du tourisme
- journalistes du Groupe Sud-Ouest

5. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Votre candidature aux Trophées du Tourisme Béarn Pays basque est à déposer au plus tard le **30 juin 2023 minuit**.

Pour être éligible, le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- Le bulletin d'inscription ci-joint dûment complété
- Le dossier de candidature ci-joint, accompagné de supports de communication et/ou d'éditions papier pour l'illustrer. Ex : photos, vidéos, brochures...
- Attestation de régularité de ses obligations fiscales et sociales

Merci de bien vouloir noter que ces documents ne seront pas restitués.

Dossier de candidature à renvoyer au plus tard le 30 juin 2023.

Par voie postale à
ADT64 Béarn Pays basque
À l'attention de Valérie Gouarnalusse
12 Boulevard Hauterive
64 000 PAU

Ou par **mail** à
trophees@tourisme64.com

6. DROITS D'UTILISATION

Les organisateurs du concours s'engagent à respecter la confidentialité des informations relatives à chaque candidat et à ses travaux. Ces informations ne seront portées à la connaissance des membres du jury uniquement dans le cadre des Trophées du Tourisme Béarn Pays basque.

En revanche, pour les nommés et lauréats sélectionnés, les coorganisateur seront autorisés à rendre publiques les informations contenues dans le dossier de candidature ainsi que leurs photos (dans le respect des crédits mentionnés), vidéos, rédactionnels ainsi qu'à utiliser leur nom, adresse et image à l'occasion de :

- la soirée de remise des prix « Trophées du Tourisme 2023 » en fin d'année
- dans les pages des journaux du groupe Sud-Ouest, La République des Pyrénées et l'Eclair des Pyrénées afin de promouvoir le dispositif et ses participants
- sur les sites web des co-organisateurs : ADT64 et Groupe Sud-Ouest (dont www.tourisme64.com)
- sur les réseaux sociaux des co-organisateurs : ADT64 et Groupe Sud-Ouest (Facebook, Instagram, etc.)
- sur différentes éditions papier publiées (guide touristique, supplément Sud Ouest, etc).

BULLETIN D'INSCRIPTION

TROPHÉES DU TOURISME BÉARN PAYS BASQUE 2023

Bulletin d'inscription à retourner dûment complété et signé au plus tard le 30 juin 2023
(cachet de la poste faisant foi ou date du mail) à l'ADT64 Béarn Pays basque.

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

NOM/PRÉNOM DU DIRIGEANT : Adresse mail :

SITE WEB :

TYPE DE STRUCTURE :

- Site touristique Hébergeur Restaurateur Artisan / Agriculteur
 Prestataire d'activités de loisirs Organisateur d'événements

NOM/PRÉNOM DU RÉFÉRENT (*si différent du dirigeant*) :

Adresse :

Téléphone : Email :

Je coche la catégorie souhaitée

- Slow tourisme Expérience vacances Bienvenue chez nous
 Art de vivre Jeunes Jeunes entreprises Évènements

Un candidat ne peut s'inscrire qu'à une seule catégorie.

Je joins à ce bulletin d'inscription :

- Un dossier de candidature (obligatoire) Vidéo(s) Brochure(s)
 Photo(s) Autre :

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de ce concours et en accepte les conditions.

Nom et prénom : Fait à le / / 2023

Signature du candidat et cachet de l'établissement.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Agissant pour le compte de l'entreprise :

Adresse :

N° d'enregistrement Registre du commerce ou Répertoire des métiers :

Le candidat déclare sur l'honneur :

a) Liquidation judiciaire :

ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L.640-1 du Code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même Code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

b) Redressement judiciaire :

ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

c) Situation fiscale et sociale :

avoir, au 31 décembre de l'année précédente, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date.

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la société

Nom et prénom : Fait à le / / 2023.

Signature du candidat et cachet de l'établissement

TROPHÉES DU TOURISME
BÉARN PAYS BASQUE
2023

Détaillez en quelques lignes votre action ou votre projet (1 page maximum).
Chiffres, témoignages seront autant d'atouts pour appuyer votre dossier.
Soyez concis et percutant.
Bonne chance à tous.

TROPHÉES DU **TOURISME** 2023

BÉARN PAYS BASQUE

www.tropheesdutourisme64.com



Agence Départementale
Tourisme 64

